

Note d'information

Incendie dans un bâtiment d'entreposage de linge de l'établissement ORANO Cycle de La Hague

Le 16 février 2020, un incendie s'est déclaré dans un bâtiment d'entreposage de linge, dit « plateforme linge », de l'établissement ORANO Cycle de La Hague. Il s'agit d'une structure métallique d'une surface de 300 m² éloignée des ateliers « nucléaires » ou d'équipements assurant la fourniture d'utilité à ces ateliers.

Depuis 2012, la blanchisserie du site n'est plus exploitée. Aussi, la « plateforme linge » permet d'entreposer dans des caissons et des armoires métalliques, d'une part du linge propre pour approvisionner les ateliers nucléaires, d'autre part du linge usagé, « faiblement contaminé » selon ORANO, destiné à être expédié hors du site pour nettoyage. Le niveau de contamination maximale du linge est très faible.

Description de l'événement survenu le 16 février 2020

Un incendie, dont l'origine n'est pas connue à ce stade, s'est déclaré dans la « plateforme linge » vers 16h. L'intervention des moyens de secours du service départemental d'incendie et de secours de La Manche a débuté vers 17h. Vers 20h, l'incendie a été déclaré maîtrisé par les équipes d'intervention.

Selon l'exploitant, il n'y a pas eu de blessé et aucune radioactivité n'a été détectée par le personnel du site en charge de la surveillance environnementale. Les mesures faites par l'exploitant autour du site n'ont rien révélé de particulier. De même, les eaux d'extinction ont fait l'objet de mesures indiquant des valeurs d'activité très faibles c'est-à-dire voisines de la limite de détection.

Surveillance exercée par l'IRSN

Le réseau de surveillance automatisé de l'IRSN (balises Teleray) n'a pas enregistré d'élévation anormale de la radioactivité ambiante à proximité de l'établissement ORANO Cycle de la Hague. Pour confirmer l'absence de rejets radioactifs, des équipes de l'IRSN procéderont, en coordination avec l'ASN, à des mesures complémentaires, notamment sur des prélèvements environnementaux localisés dans la zone qui aurait pu être affectée en cas de rejets (les prélèvements sont prévus le 18 février 2020).